



**FICHE D'INSCRIPTION AU TEMPS D'ACCUEIL DU MATIN
POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

ENFANT

Sexe : Féminin Masculin

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ecole fréquentée en septembre 2022 : Classe :

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : / / / / Tél. portable : / / / /

Mail :@.....

Employeur : Adresse :

Tél. professionnel : / / / /

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE OU EXTRASCOLAIRE (attestation à joindre)

Nom de l'assurance :

Numéro du contrat :

Merci de signaler toutes choses particulières relatives à la vie de votre enfant dans la fiche sanitaire dûment remplie à remettre à la personne référente.

FREQUENTATION

Accueil de 7h45 à 8h20

(réservé prioritairement aux parents qui travaillent)

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

La fréquentation devra être conforme à l'inscription et tout changement devra impérativement être signalé au responsable de l'accueil.

TSVP →

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

NOM et Prénom : ☎ : Lien de parenté :
NOM et Prénom : ☎ : Lien de parenté :
NOM et Prénom : ☎ : Lien de parenté :
NOM et Prénom : ☎ : Lien de parenté :

- ◆ *Les renseignements téléphoniques doivent être indiqués obligatoirement et sont indispensables pour vous joindre en cas d'urgence.*

MODALITES DE FONCTIONNEMENT (cf. règlement intérieur)

➤ **CONDITION D'ADMISSION**

Cet accueil est réservé en priorité aux enfants dont les deux parents (ou le parent seul) exercent une activité professionnelle et ont un besoin de garde.

Les documents à remettre au responsable de l'accueil du matin sont :

- La présente fiche d'inscription (obligatoire)
- la fiche sanitaire (obligatoire)
- le ou les justificatifs de travail
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile ou extrascolaire.

➤ **ENCADREMENT**

Les enfants doivent être préalablement inscrits pour l'année scolaire.
Les enfants sont pris en charge par un personnel municipal qualifié.

➤ **CAS D'EXCLUSION**

- Le non-respect du personnel d'encadrement
- Un comportement de l'enfant qui risquerait de nuire au reste du groupe d'enfants
- Le non respect des conditions d'inscription ou du règlement intérieur de l'accueil du matin
- Le non respect fréquent des horaires.

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant

- demande l'inscription de mon enfant à l'accueil du matin en élémentaire organisé par la Ville de Mulhouse
- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la Ville à prendre, le cas échéant, toutes mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires
- atteste avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de cet accueil.

Mulhouse, le / /

Signature (obligatoire) :